



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Limoges, le 3 janvier 2017

le Recteur de l'académie de Limoges
Chancelier des universités

à

Monsieur le président de l'université de Limoges
Madame et messieurs les inspecteurs d'académie -
DASEN de Corrèze, Creuse, Haute-Vienne
Monsieur le directeur du CROUS de Limoges
Monsieur le directeur territorial du réseau CANOPÉ
Madame la directrice de l'ENSCI
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements du
second degré
Mesdames et messieurs les responsables de divisions et
de services du rectorat de Limoges

DPAE

Objet : Préparation de la rentrée 2017 - Mouvement des personnels IRTF

Affaire suivie par
Maryse Pasquet
Sophie Vallat

Références
DPAE/MP

Téléphone
05 55 11 42 20
Télécopie
05 55 11 42 50

Mél
maryse.pasquet@ac-limoges.fr
Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Mobilité des adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF) : nouvelles modalités pour la rentrée 2017

Je vous prie de bien vouloir attirer l'attention des personnels concernés placés sous votre autorité, sur la note de service n°2016-169 du 21 novembre 2016 publiée au **bulletin officiel spécial n°7 du 24 novembre 2016** relative à la carrière des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (page 22 Chapitre III Personnels ITRF – mouvement des ATRF - et annexe M13)

Afin de faciliter la mobilité des personnels ATRF, il a été décidé d'**instaurer dès 2017 un mouvement académique au profit des agents du corps des ATRF de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire**, toutes BAP confondues et quel que soit le lieu d'exercice de l'agent. Ce mouvement est organisé par chaque académie et est ouvert aux agents des autres académies.

Rectorat
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Les agents qui souhaitent participer à ce mouvement doivent saisir préalablement leur pré-inscription sur le serveur AMIA du 5 janvier au 2 février 2017.

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia>

La circulaire concernant le mouvement intra-académique paraîtra en début d'année civile et précisera le calendrier académique de ce mouvement.

Pour le recteur et par délégation,
La directrice des relations et des
ressources humaines

Valérie BENEZIT